

COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT

RAPPORT CONCERNANT LA CREATION D'UN ECO-POINT A LA CAMPAGNE DU JONC

Suite au mandat qui lui a été octroyé par le Conseil municipal le 12 novembre 2007, la commission de l'Environnement s'est réunie le 28 janvier 2008, afin d'examiner le projet d'Eco-point situé à la campagne du Jonc.

Elle a examiné attentivement le dossier de présentation n° 5.218 établi par le Service technique en date du 15 janvier 2008 et l'a approuvé, **par 8 voix « pour » et 1 voix « contre »**, pour un montant total de **TTC 163'000.--** (y compris 0,5 % attribué au Fonds de décoration).

De plus, la Commission encourage le Conseil administratif à tout mettre en œuvre pour réduire au maximum les nuisances sonores générées par cet Eco-point et à prendre si nécessaire des mesures de surveillance du site, par un éclairage adéquat ou/et d'autres moyens.

La Commission a approuvé ce rapport à l'unanimité de ses membres et recommande au Conseil municipal de la suivre dans ses conclusions.

Antoine ORSINI
Rapporteur a.i.



Grand-Saconnex, le 28 janvier 2008

COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT

RAPPORT CONCERNANT LA CREATION D'UN ECO-POINT A LA RUE GARDIOL – CAMPAGNE DU POMMIER

Suite au mandat qui lui a été octroyé par le Conseil municipal le 12 novembre 2007, la Commission de l'environnement s'est réunie le 28 janvier 2008, afin d'examiner le projet d'Eco-point situé à la rue Gardiol.

Les Commissaires ont auditionné trois représentants de l'ASAP, qui sont venus donner leurs arguments contre l'emplacement précité et proposer d'autres solutions, soit à proximité du futur centre commercial ou près de la Ferme du Pommier.

La Commission s'est ralliée aux conclusions de la commission ad hoc Pommier de la précédente législature qui avait longuement étudié diverses propositions. Elle reste convaincue que le site proposé à la rue Gardiol est le moins dommageable pour y installer un Eco-point et qu'il constituera une bonne complémentarité avec celui prévu ultérieurement dans la zone du chemin Alberto-Giacometti.

Elle a alors examiné attentivement le dossier de présentation n° 5.254 établi par le Service technique en date du 15 janvier 2008 et l'a approuvé, **par 8 voix « pour » et 1 voix « contre »**, pour un montant total de **TTC 140'000.-** (y compris 0,5 % attribué au Fonds de décoration.

De plus, la Commission encourage le Conseil administratif à prendre contact avec la Migros (qui devra organiser sa propre récupération des déchets), pour un éventuel point de récupération supplémentaire dans le parking souterrain.

Elle demande également au Conseil administratif de tout mettre en œuvre pour réduire au maximum les nuisances sonores générées par cet Eco-point.

La Commission a approuvé ce rapport à l'unanimité de ses membres et recommande au Conseil municipal de la suivre dans ses conclusions.

Antoine ORSINI
Rapporteur a.i.



Grand-Saconnex, le 28 janvier 2008

Motion libérale **UN VERGER D'AUTREFOIS**

Vu la disparition de domaines arborés, de surfaces plantées et de biodiversité sur le territoire de la Commune, nous demandons au Conseil administratif d'étudier l'implantation d'un verger « à l'ancienne » composé d'arbres fruitiers de variétés oubliées sur haute-tige.

Les buts premiers d'un tel projet sont les suivants :

- un but conservateur : permettre de maintenir la tradition d'une culture fruitière à l'ancienne en respectant notre environnement ;
- un but participatif : organiser les plantations avec les élèves des écoles communales ;
- un but pédagogique : faire découvrir de nouvelles saveurs à nos enfants ;
- clin d'œil à notre jumelage avec Carantec ; implanter des variétés de pommes bretonnes en complément aux essences locales et éventuellement étudier un projet prévoyant la réciproque à Carantec ;
- plaisir après l'effort : réaliser après quelques années un jus de pomme (voire un cidre ?) du Grand-Saconnex,
- Cultiver la diversité ; ensemercer une prairie fleurie sur la surface traitée et intégrer des haies vives d'arbustes indigènes en périphérie, afin d'optimiser ce concept nature,

Il existe sur l'ensemble du canton de Genève de nombreux exemples de vergers réalisés sur cette thématique, notamment en raison de leur intérêt écologique confirmé. Ce projet pourrait être réalisé globalement en partenariat avec Pro-Natura et/ou l'Etat de Genève.

Des étapes planifiées d'exécution permettraient à chacun de suivre l'évolution du projet.

Nous suggérons par exemple, comme lieu d'implantation de ce verger, la parcelle communale du chemin de Sandedis ; son environnement s'y prête, et sa dimension permettrait d'effectuer les travaux en étapes successives ou autre lieu pouvant recevoir ce type de projet.

En remerciant d'avance le conseil municipal d'accueillir avec bienveillance ce projet à la fois culturel et environnemental, le groupe libéral vous demande d'accepter cette motion.

Les libéraux du Grand-Saconnex ; Josepha Chevallaz, Antoine Orsini, Calin Schiau et Bertrand Favre

Cette motion est soutenue par les fractions Radicale et Démocrate-Chrétienne

Complément à la motion libérale « un verger d'autrefois »

Déjà au moyen âge, le verger (appelé « vergier ») avait une place prépondérante. L'Hortus conclusus, le jardin de rêve, le jardin secret était occupé par différentes activités : organiser des fêtes, des tournois et s'adonner à des expériences d'horticulture.

Il fallait maîtriser la nature par des opérations de greffage, il y avait même des vergers ornementaux où la fonction n'était que somptuaire : on admirait les arbres en fleurs au printemps.

Il existait déjà plus de 6'000 variétés de fruitiers.

A Genève, l'action verger traditionnels à haute tige, compte plus de 10ans d'activité et la réalisation de 160 vergers, dont 9 vergers communaux ; Vandoeuvres, Versoix, Troinex, Jussy,...et même deux communes françaises.

Voici quelques images de vergers





Mairie du Grand-Saconnex
Rte de Colovrex 18
1218 Le Grand-Saconnex

Madame le Maire, Messieurs les Conseillers administratifs,
Monsieur le Président du Conseil municipal

[illegible]

Voie-du-Coin
Robert Detraz
Voie-du-Coin 12
1218 Grand-Saconnex

Anne MOSER, Présidente
p.a. ch. de l'Erse 8A - 1218 Gd-Saconnex

for

Annexe: Σ

N° 08907					
Dx		DT		Virus Code	
CA1					
CA2			X		
CA3					
VZC			X		
HGZ				X	

AMBRIOLOGES

Virus

Genève, le 25 janvier 2008

De plus, selon les déclarations de plusieurs habitants de l'immeuble, le mode opératoire des criminels représente un danger potentiel dont les conséquences sont incalculables. De nombreuses personnes ont en effet reçu sur le palier de leur domicile la visite de suspects se faisant passer pour des visiteurs à la recherche d'une connaissance. Jusqu'ici, les suspects qui se sont retrouvés nez-à-nez avec un(e) habitant(e) s'en sont tenus à s'effacer rapidement, jouant la confusion pour camoufler -grossièrement- leurs intentions. Mais face à l'attentisme et à l'absence de dispositif de sécurité, comment ne pas craindre que les criminels s'enhardissent, n'hésitant pas à menacer directement les personnes?

Face à cet acharnement insensé, notre sentiment d'insécurité est entièrement légitime. Il se double d'un sentiment d'incompréhension et d'injustice face aux fins de non-recevoir, à la limite du mépris, exprimées par la régie Bory, chaque fois que les locataires victimes de cambriolage ont voulu solliciter son intervention, afin qu'elle assume ses responsabilités dans la gestion de la sécurité de l'immeuble.

Aujourd'hui, nous sommes désemparés face à une situation criminelle qu'aucun ici n'est en mesure de gérer. Face à la dégradation de l'habitat et de l'image de notre lieu de vie, nous appelons collectivement à un soutien clair et précis de la part des personnes compétentes.

Nous sommes intimement persuadés qu'il existe une juste alternative au laissez-faire coupable de la régie Bory dans la gestion d'un bien subventionné par l'État. Méprisant la douloureuse réalité vécue par les habitants, la régie invoque comme seule recours envisageable, des solutions individuelles aux frais des seuls locataires.

Il nous paraît évident que cette attitude démissionnaire est directement liée à la perception négative que la régie Bory a de cet immeuble subventionné. Un négativisme hostile qu'elle ne manque pas de manifester, par téléphone, courrier ou face à face, envers tous les habitants, en toutes circonstances.

Afin que notre communauté de 60 personnes puisse vivre sereinement, sans avoir à craindre aujourd'hui pour ses biens (demain pour son intégrité physique ?), nous demandons que la proposition suivante soit étudiée et envisagée promptement,

Proposition :

-Installation de caméras de surveillance aux trois points d'entrée de l'immeuble :

Portes principales, entrée / rampe du garage et entrée du parking côté Moïse Duboule.

(Caméras reliées à une centrale de sécurité, selon les normes en usage).

-Installation de digicodes aux trois points cités précédemment.

-Installation de barres de sécurité blindées sur chaque porte de domicile des numéros 8 et 10, ainsi que sur la porte principale de l'entrée des caves.

-Installation d'œilletons / judas sur les portes des domiciles.

-Remboursement rétroactif de toutes les installations de sécurité effectuées par les habitants, à leurs frais, suite aux cambriolages dans l'immeuble.

Les frais entraînés par la présente proposition ne devront naturellement pas être à la charge des locataires. Nous restons cependant ouverts aux propositions sensées et responsables, susceptibles d'assurer des conditions décentes de sécurité.

La présente lettre a fait l'objet d'une concertation et d'un accord entre tous les habitants des n° 8 et 10 chemin du Pommier. Elle a, de plus, entraîné la création d'un Conseil des habitants. Elle est

adressée simultanément aux personnes et organismes que nous considérons directement ou indirectement concernées par notre situation.

Aujourd'hui, nous tournons vers eux nos espoirs, pour assurer à notre immeuble le minimum de sécurité nécessaire au développement d'un espace de vie civilisé.

Avec nos salutations citoyennes

Le Conseil des Habitants

Destinataires :

Régie Bory

Fondation immobilière

Asloca

Police Genevoise

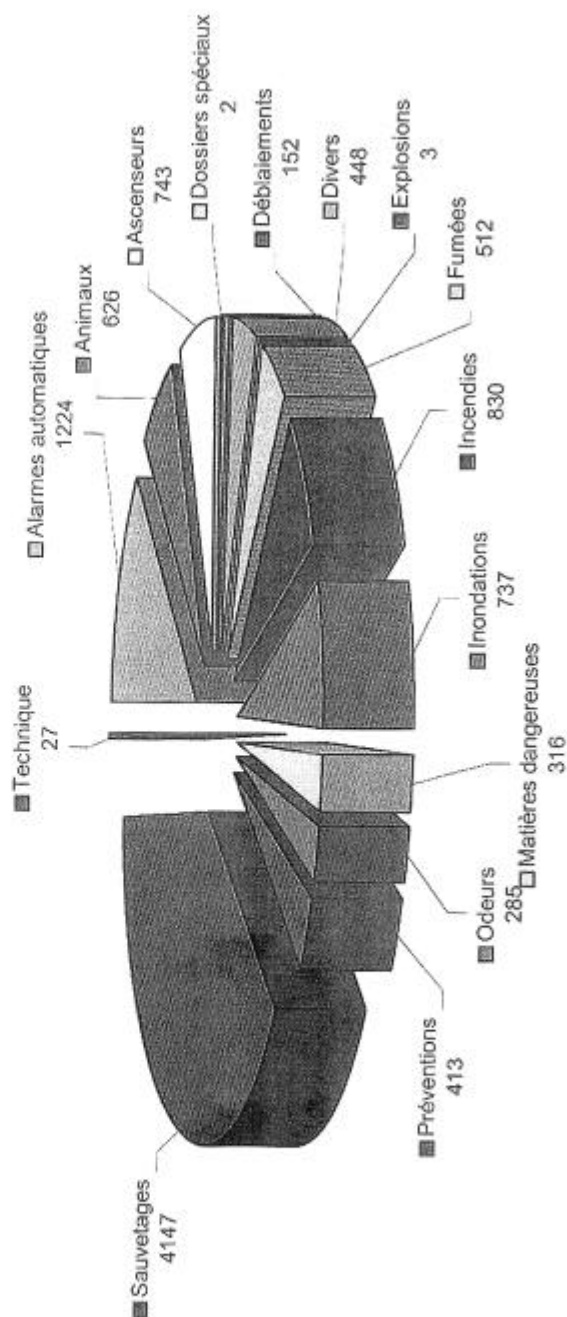
Conseil Municipal du Grand Saconnex

Conseil Municipal de la Ville de Genève

Les signataires actuels et leurs enfants

Nègre / Berhanu / Kurti / Al Jebori / Azemi / Constantin / Borges / Dulahu / Sato / Théraulaz / Jatta / Özgün / Djelassi / Sakin / Bekterh / Antunovic / Dos Santos / Negro / Abdel Bagi / Silvestre / Dulahu / Azemi / Constantin (avec une réserve sur les caméras)

Interventions S.I.S. 2007 - Total : 10465



CTI 18.2.2008
Annexe 4

Grand-Saconnex

Interventions S.I.S. 2007 Répartition par communes

Alarme automatique	59
Animaux	14
Ascenseur	6
Déblaiement	0
Divers	6
Explosion	0
Fumée	6
Incendie	10
Inondation	6
Matière dangereuse	8
Odeur	6
Prévention	2
Sauvetage	6
Technique	0

Tota sans les ambulances	129
--------------------------	-----

Ambulances	29
------------	----

Total des interventions	158
--------------------------------	------------

Répartition des interventions du S.I.S. 2007 sur les communes

Commune	Interventions	Commune	Interventions
Aire-la-Ville	16	Grand-Saconnex	158
Anières	17	Gy	1
Avully	11	Hermance	9
Avusy	8	Jussy	14
Bardonnex	12	Laconnex	7
Bellevue	34	Lancy	425
Bernex	126	Meinier	18
Canton	24	Meyrin	317
Carouge	413	Onex	265
Cartigny	9	Perly-Certoux	17
Céligny	0	Plan-les-Ouates	92
Chancy	4	Pregny-Chambésy	66
Chêne-Bougeries	153	Presinge	8
Chêne-Bourg	112	Puplinge	31
Choulex	16	Russin	7
Collex-Bossy	15	Satigny	93
Collonge-Bellerive	83	Soral	2
Cologny	73	Thônex	241
Confignon	25	Troinex	23
Corsier	15	Vandoeuvres	27
Dardagny	25	Vaud	2
France(01)	5	Vernier	493
Genève	6730	Versoix	114
Genthod	20	Veyrier	88
Total			10464

Réponse à la question de Monsieur TISSOT et à la proposition de M. DETRAZ concernant le survol des hélicoptères *

«Avant toute chose, je souhaite préciser que les responsables de l'aéroport qui nous ont reçus le 19 novembre dernier n'ont jamais rien « garanti » ou promis prendre des mesures pour apporter des solutions à un problème complexe qui doit engager plusieurs interlocuteurs : l'AIG, Skyguide, l'OFAC et les exploitants d'hélicoptères, sans oublier les riverains.

Lors du Conseil municipal du 12 novembre dernier, j'ai expliqué qu'un travail considérable avait été entrepris par l'Aéroport. Plusieurs mesures ont été prises, notamment l'instauration d'un mécanisme de régulation de ces vols. Le vendredi et les week-ends, soit durant les périodes de pointe, les pilotes ont maintenant l'obligation de déposer une demande préalable de vol (PPR = prior permission required) soumise à des règles strictes, dans le but de répartir les mouvements dans le temps et sur les différentes routes hélicoptères existantes, tant au départ de l'aéroport de Genève qu'à l'arrivée sur cette plate-forme. Sans ces restrictions, il est probable que la situation que nous connaissons aujourd'hui, eue été pire.

Au passage, j'ajouterais, à l'attention de M. Tissot, que les routes hélicoptères n'ont pas été changées ou redéfinies, toute modification des couloirs aériens nécessitant au préalable une évaluation approfondie avec Skyguide et l'OFAC à Berne. En revanche, ce qui est aujourd'hui exigé des hélicoptères est un strict respect des routes existantes, ainsi qu'une meilleure répartition des mouvements sur les différentes routes existantes. L'une des routes en direction du sud passe à l'est de la commune.

Le PPR, qui est en vigueur depuis le 14 décembre, limite le nombre de vols sur la trajectoire qui nous concerne à 2 par demi-heure dans chaque sens plus 1 vol dans chaque sens pour les hélicoptères basées à Genève (une compagnie et tout petit nombre de particuliers), soit un maximum de 12 vols par heure, hors vols sanitaires. Il faut y mentionner un vol par demi-heure dans le sens du départ vers l'est au-dessus du lac, réservée aux hélicoptères biturbines.

Vous trouverez sur vos places le communiqué de presse de l'aéroport ainsi que la réponse du Conseil d'Etat à une interpellation urgente datée du 10 décembre 2007. Les dix mesures prises par l'AIG y sont détaillées. Ce sont les mêmes mesures qui vous ont été présentées en novembre.

M. Détraz, vous remarquerez qu'il ne s'agit pas d'un règlement d'application mais d'un plan de mesures concrètes.

A cet égard, en conformité avec la mesure 9, l'AIG propose de faire une nouvelle présentation à votre conseil au début de votre séance du 17 mars.

En attendant, je peux vous apporter les informations suivantes pour janvier 2008 :

- Si lors du dernier trimestre 2007, il y a eu une baisse de 14% du nombre de mouvements d'hélicoptères par rapport à la même période en 2006, janvier 2008 a

connu une augmentation de 17% de ces mouvements (par rapport à janvier 2007), suite notamment aux conditions météorologiques très favorables.

- Il ressort de la vérification des tracés radar enregistrés les quatre week-ends de janvier, qu'un petit pourcentage ne respectait pas les hauteurs de vol. Cette tendance se vérifie également durant les week-ends écoulés du mois de février. Les compagnies d'hélicoptères concernées ont toutes été interpellées.
- Globalement, l'analyse des tracés radar montre une amélioration significative des trajectoires dans la région du Grand-Saconnex et que la fameuse « banane » est nettement mieux respectée.
- Il reste des difficultés à surmonter, notamment eu égard aux instructions que donnent les contrôleurs aériens dans un certain nombre de cas (instruction de déclencher le transpondeur, de sorte que nous ne pouvons pas vérifier la trajectoire, et instruction de prendre une route directe en dépit de la route attribuée par le PPR). L'AIG travaille avec Skyguide pour améliorer cette situation.
- A la fin du mois, un courrier a été envoyé à tous les exploitants d'hélicoptères opérants des vols sur l'Aéroport de Genève, rappelant les nouvelles règles ainsi que l'importance d'une collaboration de toutes les parties prenantes et du respect des procédures en vigueur, notamment en ce qui concerne et le respect des trajectoires et les hauteurs de survol.

Les chiffres de février montrent qu'il y a eu globalement une progression du nombre de mouvements, en particulier il y a deux week-ends en arrière. Ce week-end par contre, il n'y a pas eu plus de mouvements d'hélicoptères que le week-end correspondant l'année passée.

Pour terminer, il est important que chacun comprenne que nous ne nous attendions pas à régler tous les problèmes d'hélicoptères du premier coup, que cette première série de mesures est adaptable et surtout susceptible d'être renforcée. Il reste à trouver l'équilibre entre les demandes d'une économie en expansion et créatrice d'emplois et les exigences tout à fait compréhensibles des riverains qui ne veulent plus être constamment incommodés chez eux en fin de semaine par un vacarme envahissant.

MOTION DE LA FRACTION DEMOCRATE-CHRETIENNE DU GRAND-SACONNEX

Dans son programme de législature 2007 – 2011 le Conseil Administratif a manifesté sa volonté de soutenir et de développer des actions culturelles.

De notre côté nous pensons effectivement que la Culture au Grand-Saconnex peut aller au-delà de projections, d'expositions, de cycles de conférence ou d'actions qui tendent à favoriser l'intégration de nos diverses communautés.

Par ailleurs et depuis quelques années notre commune a développé une dynamique d'acquisition de terrains et/ou de bâtiments existants et se retrouve aujourd'hui propriétaire d'un certains nombre d'objets immobiliers à rénover et / ou à transformer alors que leur usage possible n'a pas encore été défini (la Grange, la ferme du Pommier) ;

La commune est aussi propriétaire de bâtiments anciens qui méritent une rénovation importante (l'école Place et l'école Mairie) alors que d'autres, au fil des années, ont été détournés de leur affectation initiale (ex. : locaux sociaux en bas de l'Ancienne-Route) ;

Il est aujourd'hui important de mettre ces deux aspects en parallèle et de mener une réflexion plus générale afin de définir qu'elle Culture nous souhaitons voir se développer au Grand-Saconnex (théâtre, expositions permanentes, concerts instrumental ou choral, danses, spectacles, bibliothèque, médiathèque, arts créatifs, etc.) quels sont les locaux nécessaires pour loger ces choix et bien sûr quel serait l'effort financier à consentir ;

Cette analyse, menée rapidement, doit être la toile de fond sur laquelle reposeront les réflexions qui guideront les rénovations à entreprendre afin de réhabiliter avec intelligence et économie notre patrimoine communal ;

C'est pourquoi la fraction démocrate-chrétienne du Grand-Saconnex invite le Conseil administratif à élaborer un plan directeur de la Culture pour le Grand-Saconnex

Par exemple en :

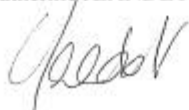
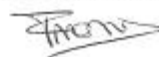
- répertoriant les différentes approches possibles en terme de Culture que nous souhaitons voir se développer au Grand-Saconnex ;
- listant à l'intérieur de chaque thème ce qui existe déjà ;
- listant des priorités pour concrétiser ce qui aura été défini ;
- répertoriant tous les bâtiments communaux dont l'affectation devrait / pourrait être revue ;
- trouvant une adéquation entre les besoins répertoriés et les locaux existants utilisables, à transformer ou à créer ;
- identifiant et en faisant appel aux certainement très nombreux talents présents déjà sur la commune qui ne demandent qu'un espace pour s'exprimer et se mettre en valeur ;

Grand-Saconnex, le 18 février 2008

Catherine JEANDET

Peta GIROD

Francine MAMIN-TISSOT


Marc TISSOT

Cette motion est soutenue par les fractions Libérales et Radicales